



SOURS

L'Épi Beauceron

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Éditorial

Je ne vais pas développer des informations concernant la zone pavillonnaire et l'écomarché, vous avez pu constater par vous-même que les travaux avancent bien et que votre futur magasin devient réalité, l'enveloppe extérieure étant presque terminée.

Je voudrais orienter mon propos vers l'environnement immédiat : les objectifs à atteindre et les moyens mis en œuvre. Nous produisons 1 kg de déchets par jour et par personne. Se pose alors le problème de l'élimination de ces déchets. Sours fait partie du SIRTOM syndicat intercommunal ayant en charge la collecte et l'élimination des déchets. Il existe trois possibilités :

- Les ordures ménagères ramassées à votre porte le lundi matin et destinées à l'incinération,
- 5 points d'apport volontaire de déchets recyclables : composés de trois conteneurs pour recueillir le verre, les journaux et magazines, et les emballages ménagers (carton, boîtes métalliques...),
- La déchetterie de Dammarie où vous pouvez aller déposer des gravats, déchets verts, de la ferraille, du tout-venant, des huiles... sous certaines conditions.

En plus de ces possibilités, la commune ajoute, en porte à porte, 2 collectes par an d'encombrants (coût annuel 4 000 €). Elle envisage pour 2009 l'installation d'une benne pour déchets verts (gazon en vrac et menus branchages provenant de taille de haies.). Ce service gratuit pour l'utilisateur (pas pour la collectivité) devrait satisfaire les possesseurs de pelouse. Mais si ce service doit aussi mal fonctionner que celui des points d'apport volontaire il ne sera pas renouvelé l'année prochaine.

Je m'explique : les abords des conteneurs sont devenus un dépotoir immonde. Certains y déposent tout ce qui peut les gêner chez eux (matelas, vieilles pommes de terre, cartons de verre, chaises en plastique...) produits qui sont acceptés à Dammarie. Je sais que la déchetterie est éloignée mais ce n'est pas un motif suffisant. Pourquoi laisser les bouteilles à l'extérieur du conteneur ? Par paresse ? Je n'explique pas cette attitude.

Nous essayons de garder propres les rues de notre village mais sans l'effort de tous cela ne sert à rien. Il faut que chacun se persuade que ces négligences ont un coût : deux agents deux fois 2 ou 3 heures par semaine plus le transport ce sont près de 10 000 € annuels gaspillés qui auraient pu servir à autre chose.

Je vous demande de nous aider à faire de Sours un village accueillant et propre, en affirmant votre esprit civique et en respectant les règles élémentaires de la vie en collectivité. C'est à ce prix que tous ensemble nous pourrions améliorer la qualité de l'environnement.

Je ne suis pas un ardent défenseur de la répression à tout prix mais certaines personnes agissant mal peuvent encourir des sanctions sévères si une plainte devait être déposée. J'aimerais croire que nous ne serons pas obligés d'en arriver aux décisions de justice mais cela reste envisageable.

Nous comptons sur votre collaboration.

Claude Joseph

www.sours.fr



Le maire et tout le conseil municipal sont heureux de vous annoncer l'ouverture du site Internet de la commune. Nous espérons que ce mode de communication vous permettra de suivre toutes les activités communales, alors rendez-vous sur : www.sours.fr

n° 14
AVRIL 2009

Départ à la retraite de M. Boissière



Claude Boissière a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01.10.08. Il est entré comme garde champêtre communal en 1983. Au fil des ans ce service est devenu un temps partiel. C'est en qualité d'agent technique qu'il assurait l'autre partie de son service. Monsieur Boissière est devenu A.T. qualifié puis Agent Technique principal. Spécialisé en mécanique, travail du fer, il était surtout un agent polyvalent.

Nous lui souhaitons une paisible retraite à Sours où il continue d'habiter.

Les nouveaux arrivants



Lors de la cérémonie des vœux, la municipalité a accueilli ses nouveaux arrivants. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Vous pouvez nous écrire à la mairie 2, rue Isambert 28630 Sours
mairie.sours@wanadoo.fr • Site : www.sours.fr

SOMMAIRE

Page 2

VIE MUNICIPALE

- Le restaurant scolaire
- Les employés communaux
- Service d'accueil en cas de grève
- Une nouvelle signalétique

Page 3

VIE MUNICIPALE ET LOCALE

- Comptes rendus des conseils municipaux
- Les récompenses
- Rendons le quotidien plus agréable
- En bref

Page 4

LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

- URGENCE depuis un portable
Tél. 112
- SAMU Tél. 15
- Gendarmerie Tél. 17
- Pompiers Tél. 18
- Médecins Tél. 02 37 25 70 23
Tél. 02 37 25 73 78
- Pharmacie Tél. 02 37 25 76 22
- Mairie Tél. 02 37 25 70 28

VIE MUNICIPALE

LE RESTAURANT SCOLAIRE : VICTIME DE SON SUCCÈS ?



Le restaurant scolaire de l'école primaire de la Vallée est ouvert chaque jour aux élèves de l'école de la Vallée ainsi qu'aux élèves de la maternelle de l'école de l'Éveil, qui y ont été préalablement inscrits.

Depuis la rentrée de septembre 2008, il est assez fréquent de voir les inscriptions à ce service varier de 60 à 100 couverts par jour alors que les installations sont dimensionnées pour recevoir convenablement 80 enfants.

Cette sur-fréquentation du restaurant scolaire engendre des conditions de travail de plus en plus difficiles pour les employés communaux assurant ce service, mais aussi une indiscipline grandissante de

quelques éléments perturbateurs conduisant à une dégradation progressive des conditions de prise de repas par les enfants. Alerté, Monsieur le Maire entouré du Conseil municipal, travaille à trouver rapidement des solutions visant à réduire les désordres existants et à définir de nouveaux moyens qui pourraient être mis en place pour la rentrée 2009. Une information dans ce sens a été faite aux parents d'élèves, aux conseils des écoles et parents délégués ainsi qu'aux enseignants.

A court terme, un renforcement ponctuel du nombre de personnel a été approuvé afin de répondre au mieux au bien être des enfants et aux besoins du service. Très régulièrement, les membres du conseil municipal se rendent disponibles et assurent une présence physique dans le réfectoire pour mieux appréhender les difficultés de ce service et les règles de savoir-vivre en collectivité. À ce titre, et comme cela est prévu par le règlement du restaurant scolaire, les comportements d'enfants perturbateurs portant préjudice à la bonne marche du restaurant scolaire et aux autres enfants, les écarts de langage volontaires et répétés feront l'objet dans un premier temps de petites sanctions (changement de table, mise à l'écart momentanée ...). Les enfants pour lesquels les petites sanctions restent sans effet et qui par leur attitude ou leur indiscipline répétée troublent le bon fonctionnement de la période de restauration scolaire, seront signalés par les agents au secrétariat de mairie par écrit.

Ils feront alors l'objet :

- d'une information verbale aux parents
- d'un avertissement écrit adressé aux parents si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas ;
- d'une exclusion temporaire de trois jours en cas de récidive,
- d'une exclusion définitive en cas de nouvelle récidive malgré l'application des sanctions précédentes.

Pour rappel, la restauration scolaire n'est pas un service obligatoire.

Les débats des derniers Conseils Municipaux sur le sujet laissent à penser que l'aménagement d'un deuxième service serait plus adapté. Celui-ci devrait permettre aux petits de déjeuner indépendamment des plus grands, avec une meilleure disponibilité du personnel.

Un tel aménagement du service de restauration, ne pourra être mis en place que si une modification des heures d'entrée et de sortie des écoles primaires et maternelles est possible et acceptée par l'avis favorable du conseil d'école et des parents délégués puis par l'intégration de cette disposition dans le projet d'école. La demande sera soumise pour avis à l'IEN* qui transmettra à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Le conseil municipal délibérera de cette décision.

Cette solution consisterait à modifier, à la rentrée de septembre 2009, les horaires d'entrée et de sortie de manière à ménager une pause méridienne de deux heures (de 11h30 à 13h30). Seuls les horaires du matin seraient concernés, à savoir :

Entrée à l'école à 8h30 au lieu de 9h00 et sortie à 11h30 au lieu de 12h00, avec garderie entre 11h30 et 12h00 si besoin.

* IEN : Inspection de l'Éducation Nationale

LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Les employés communaux sont sous la direction du Maire et se classent en quatre groupes :

• SERVICES ADMINISTRATIFS (3)



Béatrice Borg, Attachée, **Lydie Berhan** et **Valérie François**, Adjointes administratifs. Installées dans les locaux de la mairie, ils ont des activités très variées telles que : gestion des personnels, état civil, concessions, locations de salles, listes électorales, urbanisme, finances, vie communale et surtout accueil du public.

• SERVICES TECHNIQUES (5)

Patrice Damas, Agent de maîtrise, **Bruno Puret**, **François-Xavier Ferron**, **Alain Joa** et **Daniel Brouard**, Adjointes techniques.

Basés dans les locaux de la rue Théophile Bourgeois, ils font des interventions sur le domaine public et dans les bâtiments communaux, ce qui demande des compétences variées et surtout polyvalentes :

Entretien du parc, du stade et des espaces verts, mobilier urbain, salles municipales, matériel de prêt, fleurissement, station d'épuration, fêtes, propreté du village...

Garants de la sauvegarde du patrimoine communal ils participent à la vie du village.



• ATSEM AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (2)



Danielle Xiberas, **Mylène Valeix**.

Elles accompagnent les institutrices de l'école maternelle de l'Éveil au quotidien et travaillent au plus près des enfants.



• SERVICE ENTRETIEN ET RESTAURATION (6)

Martine Emon, **Nathalie Waras**, **Stéphanie Paillet**, **Nathalie Aubry**, **Colette Paris**, **Vanessa Barré**, Agents ayant des occupations diverses : accompagnatrice de bus scolaire, chargée de restauration, entretien des locaux scolaire ou surveillante de garderie, maintenance et gestion des salles communales.

SERVICE D'ACCUEIL À L'ÉCOLE EN CAS DE GRÈVE

La mise en œuvre de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Pour assurer ce service d'accueil en cas de grève des enseignants, chaque commune est tenue d'établir une liste des personnes susceptibles d'assurer ce service. Ce "vivier" peut être constitué des assistantes maternelles, des enseignants retraités, des étudiants, des parents d'élèves...

Les personnes désireuses de participer à ce service d'accueil doivent se faire connaître à la Mairie.

Une nouvelle signalétique est installée dans le village



Conseils Municipaux... les faits marquants

Conseil municipal du 4 septembre 2008

- Bilan financier au 31/12/2007 de la SAEDL pour les Ouches de Sours
- Décisions modificatives n°2 et n° 3 du budget communal : écritures comptables suite à la vente du local « La Poste »
- Personnel : mise en place de la journée de solidarité

Conseil municipal du 30 septembre 2008

- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie : l'entreprise EUROVIA est retenue
- Fonds de Solidarité à l'Interconnexion des Réseaux d'Eau Potable (FSIREP) : Convention tripartite entre le Département, la Commune et la SOGEA
- Projet de création d'une zone de développement de l'éolien de la Communauté de communes de la Beauce Vovéenne et de la commune de Moinville la Jeulin.

Conseil municipal du 30 octobre 2008

- Conventions pour le transport scolaire 2008/2009 • Modification des statuts de la communauté de communes de l'Orée de Chartres : Adhésion de la commune de Saint-Prest
- Prise de compétences " collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés"
- Compétence éducation, loisirs, sports et culture, retraits des plateaux multi activités.

Conseil municipal du 18 décembre 2008

- Aménagement d'un passage surélevé devant l'école de la Vallée : demande de subvention
- Travaux d'abattage d'arbres au cimetière : choix de l'entreprise
- Adhésion de la commune d'Umpeau au SIAEP
- Terrain Multisports : demandes de subventions (point ajouté à l'ordre du jour accepté à l'unanimité)

Conseil municipal du 05 février 2009

- Travaux de sécurité Rue Pasteur (entre le carrefour avec le CD 28 et la rue des Grouaches)
- Personnel : suppressions de postes
- Modification des heures d'entrée et de sortie des écoles élémentaire et maternelle de Sours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2009

Conseil municipal du 26 février 2009

- Compte administratif et affectation du résultat 2008 du service Eau et Assainissement . Budget primitif 2009
- Attribution des subventions 2009 aux associations
- Convention avec le département pour les travaux sur le CD 939

Les comptes rendus complets sont affichés dans le bourg et les hameaux et maintenant en ligne sur le site web de la commune

LES RÉCOMPENSES



LES MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL (2008)

- M^{me} Blotin Patricia 31 rue Pasteur - Argent - 20 ans
- M^{me} Clavère Nadine 32 rue Césarine Martin - Argent - 20 ans
- M^{me} Grandin Sonia 53 rue de la Claye - Argent - 20 ans
- M. Bacle Pascal 6 rue de l'Europe - Argent 20 ans
- M^{me} Joa Laurence 51 bis rue Pasteur - Argent - 20 ans
- M. Sedilot Manuel 4 rue de la Commanderie - Argent - 20 ans
- M^{me} Ghirardo Marra 20 rue du Silo - Vermeil - 30 ans
- M. Villette Alain 18 rue de la Claye - Vermeil - 30 ans
- M^{me} Ménager Sylviane 2 allée des acacias - Or - 35 ans
- M. Chaumette Joël 28 rue du Clos de Brye - Or - 35 ans
- M^{me} Faurie Lydie 5 année du Canal - Or - 35 ans
- M^{me} Vabois Edith 9 rue de la Claye - Or - 35 ans
- M^{me} Kharbi Guylaine 9 bis, rue Parmentier - Chandres - Grand Or - 40 ans
- M^{me} Leroux Maryse 8 clos des Isles - Grand Or - 40 ans



LES RÉCOMPENSES MAISONS DÉCORÉES (2008)

- M. et M^{me} Huet Pierre 7 ter rue Parmentier
- M. et M^{me} Seillery David 9 rue des 3 frères Girard - Brétigny
- M. et M^{me} Benoist Jean-Denis 11 rue du Traité - Brétigny
- M. et M^{me} Fauconnier Pierre 2 bis rue Saint Mathurin
- M. et M^{me} Trioreau Patrick 10 rue Saint Mathurin
- M. et M^{me} Fouré Thierry 9 bis rue de la Claye
- M. et M^{me} Fouriaux Didier 7 rue Louis Isambert
- M. et M^{me} Grelet/Seilhan 20 avenue Jean Moulin
- M. et M^{me} Boissière Claude 12 rue de Fonteny
- M. et M^{me} Renard Richard 15 bis rue de la Chapelle - Generville
- M. et M^{me} Paris François 15 rue Louis Isambert
- M. et M^{me} Bacon Daniel 12 rue de l'Europe
- M^{me} Gauthier Sylviane 20 rue Césarine Martin

Rendons le quotidien plus agréable !

1 - VITESSE DES VÉHICULES

À Sours, une zone « 30 » va être créée face à l'école de la Vallée, elle sera matérialisée par un plateau surélevé. Les travaux débiteront au printemps. Dans le village la vitesse maximale est celle régie par le code de la route, soit 50 km/h. Des comptages de véhicules et de vitesses réalisés en 2008 aux entrées et sorties de Sours ont montré :

- un trafic oscillant entre 3 000 et 4 000 véhicules/jour avec environ 7% de poids lourds
- des vitesses moyennes trop élevées proches de 70 km/h, seulement 6% des conducteurs respectent le 50 km/h ! À la vue de ces chiffres, il est évident d'envisager des travaux de sécurité aux entrées et sorties de notre village.

Nous constatons également des vitesses très excessives de motos et de quads dans les chemins de la commune. Nous rappelons que les chemins ruraux de Sours sont avant tout destinés à la desserte d'engins agricole et servent beaucoup pour la promenade en famille à pied ou en vélo. La vitesse autorisée est de 20 km/h.

2 - LE STATIONNEMENT

Une délibération du Conseil Municipal déjà ancienne impose le stationnement « côté pair toute l'année ». Cette obligation ne s'applique pas dans les rues possédant des emplacements délimités, marqués au sol.

Il y a trop de véhicules à cheval ou carrément sur les trottoirs, sur les passages piétons, en double file et hors emplacement délimité. Le cœur du village donne maintenant une possibilité plus grande pour le stationnement.

3 - LES ANIMAUX

- Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique.

- L'accès des chiens sur le stade est formellement interdit.

- Tout animal circulant sur une voie ou dans un endroit public doit être tenu en laisse, voire muselé. Il doit être muni d'un dispositif permettant d'identifier le propriétaire (tatouage ou porte étiquette).

- Les animaux errants peuvent être conduits à la fourrière, puis restitués moyennant le paiement des frais.

4 - ELAGAGE – BERGES DE LA ROGUENETTE

Les propriétaires d'arbres ou d'arbustes sont tenus d'élaguer en cas de dépassement sur la voie publique. Les entretiens des berges de la Roguennette sont à la charge de chaque riverain. Ces travaux ne sont pas du ressort des services municipaux.

5 - DÉCHETS ET PROPRETÉ

Un système de collecte existe sur la commune permettant d'aider chacun à gérer les déchets :

- Collecte des ordures ménagères au porte à porte : elle est effectuée tous les lundis matin

- Collecte sélective par apport volontaire : cinq points de collecte, comportant chacun 3 bacs, existent : rue Louis Isambert, rue du Château d'Eau, rue du Vivier, à Brétigny et Generville.

Chaque bac est bien identifié, seuls le verre, le papier et certains emballages ménagers sont collectés pour être ensuite recyclés.

Tous les autres déchets sont prohibés, à ne pas déposer aux pieds des bacs et doivent être apportés à la déchetterie de Dammarie.

Cet apport volontaire concerne la ferraille, les gravats, les encombrants, les déchets verts, certaines huiles ... etc

- Collecte des encombrants : elle a lieu au porte à porte deux fois par an dans le village. Ce service offert par la commune vous permet d'éliminer des objets difficilement transportables vers la déchetterie.

Dates à retenir pour 2009 : le jeudi 14 mai et le jeudi 19 novembre.

La commune fait des efforts afin de rendre le quotidien de chacun plus agréable mais ces actions sont encore trop souvent réduites à néant par quelques gestes non-citoyens qui polluent l'environnement. Chacun doit être conscient que des déchets sauvages à la lisière des bois, que des bacs de collecte complètement souillés de déchets de toutes sortes, que des déjections de chiens sur les trottoirs, etc coûtent très cher à la collectivité.

EN ADOPTANT LES BONS GESTES VOUS CONTRIBUEREZ A L'AMÉLIORATION DE NOTRE CADRE DE VIE

LE BRUIT

Respectons les horaires de tonte et d'usage de machines bruyantes soit les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche de 10h00 à 12h00.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le

Jeudi 14 mai 2009

Jeudi 19 novembre 2009

(jour unique) dès 4 heures du matin.

Important : il est nécessaire de sortir les encombrants la veille du ramassage. Les personnes âgées ou handicapées qui ne pourraient les sortir elles-mêmes sont priées de se faire connaître à la mairie.

Ne seront pas ramassés : les huiles de vidange, les verres, les pneus, les gravats.

MAISONS FLEURIES

Si vous désirez participer au concours des maisons fleuries organisé par le Comité Départemental du Tourisme, venez en mairie

déposer votre demande avant le 28 mai.

Les prix sont attribués par un jury communal et aussi par un jury départemental.

DÉCHETTERIE

Horaires d'été de la déchetterie de Dammarie

Lundi	10h00 - 12h30	14h30 - 19h00
Mercredi		14h30 - 19h00
Vendredi	9h00 - 12h30	14h00 - 19h00
Samedi	9h00 - 12h30	14h00 - 19h00

LA POSTE

Bureau de Sours

Horaires d'ouverture au public

Matin : Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

Après-midi : Lundi au vendredi de 14h30 à 17h00

sauf le mardi de 14h30 à 18h00

INFORMATIONS PRATIQUES

MAISON MÉDICALE

2 rue du Docteur Bouclét

MÉDECINE GÉNÉRALE

D^r Bruno MANENT

Tél. 02 37 25 70 23 sur rendez-vous

D^r Stéphane ANDRIEU

Tél. 02 37 25 73 78 sur rendez-vous

INFIRMIER(E) D.E.

Evelyne LAURE - Frédéric HALLEY

8h - 9h tous les jours sauf le dimanche et férié

Tél. 02 37 25 95 22 sur rendez-vous et à domicile

DIÉTÉTICIENNE

Carole PETIT

Tél. 02 37 25 79 82 ou 06 03 19 44 78

du lundi au samedi sur rendez-vous

PÉDICURE - PODOLOGUE D.E.

Stéphanie DESNOTS-GAUTHIER

Tél. 02 37 21 69 45 sur rendez-vous et à domicile

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE D.E.

Cécile DURET - Guillaume MORCHOISNE

Tél. 02 37 25 73 61

CABINET DENTAIRE

10 place du Calvaire

D^r Marie-Pierre BRIQUET - D^r Jean-Yves MAGNIEN

D^r Sylvie BROCHARD Tél. 02 37 25 91 79

DÉCÈS

Liste complémentaire des personnes inhumées au cimetière de Sours en 2008

- FAUVEAU Jacques décédé le 08.02
- LHOPITEAU Andrée Vve HENAUPT décédé le 15.03
- GOUGIS Didier décédé le 17.06
- DEPUSSAY Germain décédé le 26.07
- MARGARIAN Gisèle née FOURÉ décédée le 09.08
- GODARD Robert décédé le 08.10
- POTHIER Etienne décédé le 27.10
- DELACHAUME Jacqueline née LAYA décédée le 11.11
- POTHIER Gabrielle née DOUIN décédée le 26.11
- NAËL Gaston décédé le 30.11

LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

L'AMICALE DE SOURS

Suite à l'Assemblée Générale du 13 février 2009 :

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Pascal Cutuill
Vice président : M. Daniel Bacon
Trésorier : M. Denis Pichot
Trésorier adjoint : M. Alain Fouré
Secrétaire : M^{me} Elisabeth Dubreuil
Secrétaire adjoint : M. Philippe Rouilly
Membres : M^{me} Edith Potet, M. Daniel Mercier, M^{me} Catherine Nizard,
M. Armand Nunes, M. Michel Dubreuil,
M. Jean-François Paty

L'Amicale organisera :

• le lundi 13 juillet 2009 :

un barbecue (devant l'Espace Denise Egasse), une retraite aux flambeaux dans les rues de Sours, un bal (Espace Denise Egasse).

Le feu d'artifice aura lieu sur le stade.

• le 19 et 20 septembre 2009 :

fête patronale Saint-Germain. L'Amicale participe en aidant les musiciens de Sours (bancs, sono etc) et offre des tickets de manège ½ tarif aux enfants de la maternelle et CP.

• le dimanche 22 novembre 2009 :

loto dans l'Espace Denise Egasse.

Pour tous ces projets, nous espérons une grande participation des Sourséens et autres, ainsi qu'une mobilisation des bénévoles de chaque section pour l'organisation.

LA BIBLIOTHÈQUE

Du coin des tout-petits, aux bandes dessinées, en passant par les romans et les documentaires, un très large éventail de livres répondra à vos attentes de lecture. Sans oublier un fond de 200 DVD régulièrement renouvelé et un espace dédié aux revues.

Proche de l'école de la vallée, dans un cadre chaleureux, l'équipe de bénévoles vous accueille aux horaires suivants :

- mardi de 17h30 à 18h30
- mercredi de 11h00 à 12h00
- vendredi de 16h30 à 17h30
- samedi de 10h30 à 11h30

Président : Christophe Chenard

Trésorière : Jocelyne Thirant

Et tous les bénévoles.

SECTION JUDO CLUB

Le club « Sours Judo Club » compte depuis septembre 2008 :

- judo : 50 inscrits
- gym : 37 inscrites

JUDO :

Les cours se déroulent le mercredi après-midi de 14h00 à 17h15.

3 groupes ont été formés :

- 1^{er} groupe : de 14h00 à 14h45
- 2^e groupe : de 14h45 à 15h45
- 3^e groupe : de 15h45 à 17h15

M. Sébastien Miniscloux assure les cours. À tour de rôle et selon leurs disponibilités des membres du bureau (Christelle, Catherine, Carine, Odile, Elisabeth) assurent une permanence au bureau pour tout problème éventuel.

GYM :

Le cours se déroule le mardi de 19h00 à 20h00. M^{me} Emilie Leroux assure celui-ci.

À noter :

La reprise des cours de judo aura lieu le mercredi 9 septembre et ceux de la gym le mardi 15 septembre.

Des papiers mentionnant les tarifs, les horaires et les jours d'inscription seront distribués fin août début septembre.

Renseignements :

Président : M. Pascal Cutuill 02 37 25 79 31

Trésorière : M^{me} Michèle Morin 02 37 25 73 33

Secrétaire : M^{me} Elisabeth Dubreuil 02 37 25 71 32

ÉCOLE DE MUSIQUE

Les cinq niveaux de solfège (classe d'éveil, IM1, IM2, IM3, fin de premier cycle) y sont enseignés le mercredi après-midi.

Notre école propose l'étude de divers instruments tels que la flûte traversière, la clarinette, les cuivres, le saxophone, la guitare, le piano clavier.

Renseignements au 02 37 25 74 07

SECTION RANDONNÉE PÉDESTRE

Les beaux jours arrivent c'est le moment de rejoindre notre section.

Voici le programme des mois à venir :

- 19 avril : Authon du Perche sur la journée
- 8, 9, 10 mai : Week end spécial Mont Saint Michel
- 7 juin : Les Alpes Mancelles
- 14 juin : Les Vaux de Cernay
- 30 août : La Loupe
- 19 septembre : Cloyes sur le Loir
- 11 octobre : Sonchamp.

Plus quelques sorties en soirée qui seront affichées à la boulangerie et sur notre site Internet : www.soursrando.net

Renseignements complémentaires : 02 37 25 95 23

A bientôt

L'UNION MUSICALE DE SOURS

Vous êtes amateur de musique et vous n'avez pas pu assister au concert de l'harmonie début avril, alors une séance de rattrapage est prévue le 20 septembre lors de la fête patronale. Pendant ce concert vous pourrez écouter des morceaux répétés tout au long de l'année le vendredi soir dans une joyeuse ambiance et un esprit d'amitié qui caractérise les musiciens. Au programme cette année, I will follow him (Musique du film Sister Act), My Way, musique de la célèbre panthère rose et bien d'autres.

Et, si vous souhaitez apprendre la musique, l'école de musique de «MUSIQUE A SOURS» peut sûrement quelque chose pour vous...

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

- Samedi 13 juin : Concert aux Granges le Roi (91)
- Dimanche 14 juin : Défilé à Ablis (78)
- Samedi 20 juin : Défilé pour la St Jean à GENERVILLE.
- Dimanche 13 juillet : Défilé à SOURS.
- Dimanche 20 septembre : Concert de la fête Patronale à SOURS.
- Samedi 24 octobre : Soirée de la musique à SOURS.

Retrouvez ces rendez-vous et toutes les infos sur notre association à l'adresse internet <http://union.musicale.sours.free.fr> Musicalement votre...

Président : Michel SEDILOT
Vice-président : Patrick PENITZKA
Secrétaire : Laurence LESAGE
Secrétaire adjoint : Ludovic HEURTAULT
Trésorier : Denis BASILE
Trésorier adjoint : Vincent CROULLEBOIS
Membres : Vincent DENFERT, Stéphanie BERY
Jonathan FOURE

ASSOCIATION DE LA ST JEAN

"Le Hameau de Génerville organise la Fête de la St Jean qui aura lieu cette année le **samedi 20 juin 2009** toujours dans la gaieté et la bonne humeur avec, entre autres, des jeux pour les jeunes et les moins jeunes et des lots surprises à gagner.

N'oubliez pas la messe à 18h00 à la Chapelle du hameau. C'est l'occasion de découvrir ou redécouvrir cette jolie petite chapelle.

La Fête se clôturera par un beau feu d'artifice.

Venez nombreux !"

SECTION FNACA

Il y a eu l'époque des diners dansant puis des thés dansant, cette année nous avons innové en organisant le dimanche 22 février notre premier déjeuner dansant. Ce fut un véritable succès, beaucoup de personnes ont répondu à notre invitation. Les convives ont apprécié le repas préparé et servi par l'Auberge du Brabant de Bailleau le Pin.

Quant à la parité danse, elle était animée par l'orchestre José Quad qui a su créer une véritable ambiance.

Le comité

JUMELAGE

Cette année nous recevons nos amis de Dienheim du 21 mai au 24 mai.

Les sections danses et marche viennent à Sours pour 4 jours. Le comité de jumelage prépare le programme des 4 jours. Une visite au haras des Bréviaires et visite de Paris en bateau-mouche pour la journée du vendredi.

Les habitants de Sours qui désirent recevoir des Allemands pendant ces quatre jours sont priés de contacter le président Pascal Letartre au 02 37 25 78 85.

LA SECTION CULTURELLE

La salle des jeunes est ouverte aux adhérents, le vendredi soir de 20h30 à 22h30 (sous la responsabilité d'un adulte). Une soirée bowling est prévue mi-avril et, comme chaque année, pour terminer la saison, une sortie est prévue en juin.

La danse connaît un fort succès cette saison, puisque nous comptons aujourd'hui 42 danseuses. Nous avons participé à de multiples manifestations cette année : Téléthon, soirée du judo, soirée du foot. Environ 5 représentations, dont notre spectacle, sont prévues d'ici fin juin.

Les 3 groupes de danseuses (petites, moyennes et grandes) travaillent dur et sans relâche, pour vous offrir un spectacle féérique ...

Notre spectacle de danse : le samedi 16 mai 2009 à la salle polyvalente de Sours

* horaires communiqués ultérieurement par le biais d'affiches. À l'occasion du jumelage Sours - Dienheim, nous accueillerons les danseuses allemandes au mois de mai !

CLUB DE L'AMITIÉ

Après l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 8 janvier et le règlement des cotisations le nombre d'adhérents n'est pas en augmentation.

Ainsi nous invitons tous les retraités qui auraient envie de se distraire à venir nous retrouver tous les jeudis. Une semaine jeux de cartes et jeux divers plus goûter et une autre semaine scrabble. Un match de belote a été organisé le 12 mars.

Les membres du bureau sont toujours présents et dévoués à toutes les tâches.

Présidente : Michelle Héron

Vice président : Maurice Loppé

Secrétaire : Jeannine Letartre

Trésorière : Jeanne Paragot

Membres : Bernard Fouché, Gisèle Sédilot, Jeanne Letartre, Etienne Normand, Bernard Gautier.

FOOTBALL

La saison 2008-2009 est déjà bien avancée, pour les 18 ans et les Seniors nous avons de bons espoirs pour le maintien des équipes dans leur championnat respectif pour l'année prochaine mais en sport rien n'est acquis d'avance, il faut encore des victoires afin d'enregistrer les points nécessaires pour le classement final qui sera définitif le 7 juin au soir. C'est aux joueurs de montrer leurs capacités de fierté et de réaction afin de faire briller la Section Football de Sours en Championnat Régional et de District d'Eure et Loir.

Pour les jeunes le championnat 2^eme phase est en cours, nous rencontrons de nouvelles équipes, les résultats sont irréguliers néanmoins nous espérons pouvoir placer une ou deux équipes dans le tournoi de fin de saison qui déterminera le classement final.

Le temps passe vite, la saison 2009-2010 approche, le club doit la préparer dès à présent. Les dirigeants œuvrent déjà au niveau de toutes les catégories. Si de jeunes joueurs souhaitent pratiquer le football nous encourageons les parents à nous contacter ou à venir au stade le mercredi après midi lors des entraînements ou le samedi après midi lors de matchs.

Les dates à retenir pour la fin de saison :

- le tournoi des jeunes le vendredi 1er mai
- l'Assemblée Générale le vendredi 12 juin à la salle Michel Morin
- le tournoi des seniors le dimanche 14 juin
- le repas champêtre le samedi 27 juin

A.P.E

Pour la première fois, nous avons participé à la brocante de Sours. Nous avons réalisé à cette occasion un bénéfice de 70 €. Nous remercions tous les parents pour leurs dons. Nous serons de nouveau présent le 20 septembre 2009.

Notre marché de Noël 2008 nous a rapporté 350 €. Beaucoup de parents sont venus le matin. L'après-midi, la pluie étant au rendez-vous, nous avons eu très peu de visiteurs. Ces bénéfices permettent le financement du goûter costumé annuel.

L'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Élèves des écoles publiques de Sours se déroulera le **vendredi 18 septembre 2009 à 20h30** dans le préau de l'école primaire de la Vallée. Nous procéderons à cette occasion à l'élection d'un nouveau bureau.

L'ÉPI BEAUCERON Mairie Tél. 02 37 25 70 28 Directeur de publication Claude Joseph Diffusion Mairie de Sours

Rédaction Commission Communication : Gérard Person, rapporteur, Jean-Michel Plault, Daniel Mercier, Manuela Pain, Thierry Bodey, Valérie Behue

Conception - Édition PUBLICITEL 26 rue du Petit Change 28000 Chartres Tél. 02 37 23 97 30

Reproduction même partielle interdite Dépôt légal 2^e trimestre 2009